

COMMUNE DE SAINT-IGEST

BULLETIN MUNICIPAL janvier 2018



BONNE ANNEE

**Les vœux de la municipalité auront lieu le dimanche
21 janvier 2018 à 11h.**

**Rendez-vous pour tous les habitants et amis de
St Igest à la salle des fêtes pour un vin d'honneur.**

Informations sur la commune

Population au 1er janvier 2018 : 202 habitants

Superficie de la commune : 1 172 ha

Longueur de voirie communale : 29 824 m

Secrétariat de mairie

Ouvert les Lundi/Mardi/Mercredi/Vendredi : 9h-12h

Secrétaire : Béatrice MUNOZ

Tél : 05.65.81.62.69

mairie.saintigest@orange.fr

Décisions du Conseil Municipal en 2017

- ⇒ Vote des taxes foncières : taux identiques à 2016
 - . Taxe habitation : 7%
 - . Taxe foncière bâti : 11 %
 - . Taxe foncière non bâti : 126.37 %
- ⇒ Don pour rénovation du mémorial de Ste Radegonde : 50€
- ⇒ Participation voyage scolaire école de Villeneuve : 250€
- ⇒ Choix d'un blason pour la commune
- ⇒ Mise à jour tableau de classement voirie communale
- ⇒ Numérisation plan du cimetière avec un drone
- ⇒ Règlement et tarifs du cimetière
- ⇒ Achat d'un défibrillateur
- ⇒ Demande de subventions pour remplacer les portes, baies vitrées ainsi que le chauffage de la salle des fêtes.
- ⇒ Avis sur projet extension élevage de veaux à Vernheredonde, commune de Maleville.
- ⇒ Plusieurs avis sur décisions prises par la nouvelle communauté de communes

Projets réalisés en 2017

Rénovation mur du cimetière

Montant des travaux : 5 766€ HT

Taux de subvention : 47%

Coût après déduction des subventions : 3 056€

Installation défibrillateur

Coût d'achat (pas de subvention) : 2 160€

Formation auprès des habitants prévue avec association des pompiers.

Numérisation du cimetière

Le cimetière a été pris en photo aérienne avec un drone.

Les concessions seront ainsi numérotées à partir d'un plan fiable.

Voirie

Les travaux à réaliser sont décidés par le conseil municipal dans la limite d'une enveloppe annuelle.

Le marché est signé et payé par la communauté de communes.

La commune de St Igest verse tous les ans à la communauté de communes une allocation de compensation d'un montant de 32 181€ pour toutes les compétences transférées.

Revêtements : 24 000€ (Voies communales : Mas de Galut, Le Burgayras et Le Pouget)

Curage de fossés, passages busés : 5 200€

Montant total TTC : 29 200€

Urbanisme 2017

6 permis de construire

2 déclarations préalables

2 certificats d'urbanisme

Etat-civil 2017

Naissances : aucune

Mariages : aucun

Décès :

- ◇ Elie CALMELS de Moulinet.
- ◇ Pierre GRES aux Saliès

Listes électorales

- ◇ inscrits : 157

Elections 2018

Pas d'élection prévue cette année

Blason



Réalisé gratuitement par une personne passionnée qui propose ses compétences à toutes les communes.

« D'azur, à une couronne de neuf roses de jardin de gueules, feuillées et tigées de sinople, en forme de cœur, enfermant une tour d'argent, maçonnée et ouverte de sable.»

EXPLICATIONS :

L'azur et la tour sont la reprise des armes de la famille de La Tour-de-Saint-Igest, seigneur du lieu.

La couronne de roses de jardin en forme de cœur symbolise Thérèse de Lisieux la sainte patronne choisie pour consacrer la nouvelle église reconstruite au début du XXIème siècle.

Chacune de ces roses représentent un des lieux d'importance de la commune hormis Saint-Igest qui est figuré par la tour.

Les ornements sont deux gerbes de seigle d'or afin d'honorer l'activité agricole, mises en sautoir par la pointe et liées d'azur.

Le listel d'argent porte le nom de la commune en lettres majuscules de sable.

Nouveaux tarifs cimetièrè

Les anciennes concessions perpétuelles restent valident.

| | | | |
|-------------------------------|---|-----------------------------|----------------|
| Nouvelle concession cimetièrè | Pour les familles de la commune | 20€ le m ² | Durée : 50 ans |
| Caveau communal | Ne concerne que les personnes qui n'ont pas de concession | Gratuit les 6 premiers mois | |
| Columbarium | 1 famille avec 2 urnes 1ère plaque offerte | 700€ | Durée : 30 ans |
| | 2° plaque | 50€ | |
| Jardin du souvenir | Dispersion des cendres et plaque | 50€ | |

Tarifs salle des fêtes

| | Habitants de la commune | Habitants et associations hors commune | Associations de la commune |
|----------------------|-------------------------|--|----------------------------|
| Salle sans chauffage | 120€ | 240€ | 100€ |
| Salle avec chauffage | 140€ | 260€ | 100€ |
| 1/2 journée | 60€ | 60€ | 60€ |

Caution pour les associations et personnes hors commune : 300€

Le prix de la location comprend le nettoyage par une entreprise spécialisée.

Ouverture déchetterie

lundi :14h -18h

du mardi au vendredi : 9h -12h et 14h -17h

Samedi : 8h-13h

Associations de la commune

Club des jeunes

Président : Denis DUBOIS

Société de chasse

Présidente : Corinne GARDELLE

ADL

Co-présidents : Jean-Pierre BOLENDER et Nicole MIRAMONT

Coopérative de distillation

Président : Jean-Paul FAYRET

joindre Patrick ALLEMAND 06.35.94.79.20/05.65.65.87.59

CUMA

Président : François SALLES

Sauvetages en musiques

Président : Hugues ALBOUY

Festivités 2018

- ◇ Quine de la chasse : 13 janvier
- ◇ Repas de la chasse (moules/frites) : 24 mars
- ◇ Fête Votive : 2° week-end de juillet
- ◇ Pèlerinage : dernier week-end de septembre
- ◇ Après-midi châtaignes-cidre : 3° week-end d'octobre
- ◇ Téléthon : 1er week-end de décembre

Fusion des communautés de communes

Notre commune est représentée au conseil communautaire par Mr Patrick ROUX, Maire et son suppléant est Mr Daniel TEULIER, 1er Adjoint.

Communauté de Communes du Grand Villefranchois

Bâtiment Interactis

Chemin de treize pierres à Villefranche de Rouergue

Tél accueil : 05.65.65.08.01

Distribution des sacs poubelles

Venez récupérer les sacs poubelles noirs et jaunes une fois par an, à la date de votre choix. Ils sont gratuits.

Démarches administratives-nouveautés

- ◇ Depuis mars 2017, les demandes de cartes d'identité se font à la mairie de Villefranche et non plus à la mairie du domicile. Prendre rendez-vous au 05.65.65.16.20
- ◇ Les autorisations de sortie du territoire pour les mineurs redeviennent obligatoires à partir du 15 janvier 2017. Informations et document à remplir sur www.service-public.fr (rubrique : papiers-citoyenneté)
- ◇ Demandes de cartes d'immatriculation et permis de conduire : Informations sur www.demarches.interieur.gouv.fr

Recensement civil

Le recensement des jeunes à leur date anniversaire des 16 ans est obligatoire.

L'inscription se fait en mairie ainsi que l'attestation qui servira pour de nombreuses démarches.

Lutte contre les nuisibles

Pour aider les apiculteurs dans leur lutte contre le frelon asiatique, merci de signaler en mairie la destruction des nids.

Des informations sont disponibles en mairie.

Projets 2018

Rénovation thermique salle des fêtes

- ◇ remplacement des portes, baies vitrées et stores.
- ◇ Nouveau chauffage avec pompe à chaleur.

Aménagement du cimetière

Une étude sur l'aménagement global du cimetière et de ses environs est envisagée.

RECENSEMENT

de la population 2018

www.le-recensement.fr

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'état au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de plus de 50 tonnes de papier. On a tout à y gagner !

Four en your plus, vous pouvez vous connecter à votre agent

recenseur à votre mairie ou vous rendre sur le site

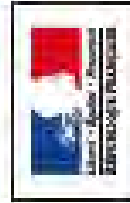
www.le-recensement-vot-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE. UTILE À TOUS

www.le-recensement-vot-moi.fr



à votre commune

Agent recenseur pour la commune de St Igest : Mr Joël ROUX